



Envoyé en préfecture le 19/12/2025

Reçu en préfecture le 19/12/2025

Publié le

ID : 033-213300163-20251218-DEL43_2025-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 43-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Murielle DARCOS, Maire, sur convocation en date du 12 décembre 2025.

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Christophe Henry, Olivier Desagnat, Jean-Marc Merveillaut, Philippe Pebayle, Michel Prudent.

Absents excusés : Nejet Privé a donné pouvoir à Michel Prudent
Claude a donné pouvoir à Christophe Henry

Absents : Lorelei Cazenave et Frédéric Vidalenc

Secrétaire de séance : Olivier Desagnat

Délibération n°43-2025

Membres	11
Présents	7
Votes	9

Objet : Décision modificative n°4

Madame la Maire explique au conseil qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative pour augmenter le chapitre 012 afin de mandater les charges sociales du 4^{ème} trimestre.

Désignation	Budgétisé avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
DF 011 - 615228 Entretien et réparation autres bâtiments	20 500 €	-350 €		20 150 €
DF 012 - 6413 Personnel non titulaire	5600 €		+350 €	5 920 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative n°4, selon le tableau ci-dessus.

Le secrétaire de séance,
Olivier DESAGNAT.

La Maire,
Murielle DARCOS.

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL 44-2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit décembre à 18 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Mme Murielle DARCOS, Maire, sur convocation en date du 12 décembre 2025.

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Christophe Henry, Olivier Desagnat, Jean-Marc Merveillaut, Philippe Pebayle, Michel Prudent.

Absents excusés : Nejet Privé a donné pouvoir à Michel Prudent

Claude a donné pouvoir à Christophe Henry

Absents : Lorelei Cazenave et Frédéric Vidalenc

Secrétaire de séance : Olivier Desagnat

Délibération n°44-2025

Membres	11
Présents	7
Votes	9

Objet : Ouverture des crédits en investissement pour l'année 2026

En vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, et préalablement au vote du budget primitif 2026, la commune est en droit d'engager, de liquider, de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2025.

Afin de permettre l'exécution des dépenses d'investissements du 1^{er} trimestre 2026 avant le vote du budget primitif et en complément de la délibération n°41 du 18 novembre 2025 à hauteur de 25 %, il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement du chapitre 23.

Chapitre	Budget 2025	Ouverture des crédits pour 2026	Article	Budget 2026
23 - Immobilisations en cours	480 000 €	120 000 €	231 -Immobilisations corporelles en cours	120 000 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité :

- L'ouverture des crédits en investissement en 2026 avant le vote du budget à hauteur de 25% des crédits ouverts au budget 2025 selon le tableau ci-dessus.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

Olivier DESAGNAT,
Secrétaire de séance.

Murielle DARCOS,
Maire.

